

VILLE DE MONTVILLE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle polyvalente de l'Espace Jean-Loup Chrétien à Montville, le jeudi 18 février 2021 à 19 h en session ordinaire, sous la présidence de Mme Anne-Sophie CLABAUT, Maire.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

Mme Marie-Pascale MONGAUX-MASSE, Directrice du Trait d'Union du Cailly et Mme Claire THÉODORE, Adjointe de direction, ont présenté en début de séance le projet de reconstruction de l'EHPAD « Les Myosotis ».

1) **Débat d'orientations budgétaires 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la présentation du rapport d'orientations budgétaires par Madame le Maire, a reconnu à l'unanimité la tenue du débat d'orientations budgétaires 2021 et en a pris acte.

Ce Débat d'orientations budgétaires fera l'objet d'une communication sur le site internet de la commune dans le délai de 30 jours suivant son adoption.

2) **Demandes de subventions 2021 – Définition du programme complémentaire d'investissements**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le programme complémentaire d'investissements 2021 qui concerne la voirie, l'environnement et les écoles élémentaires,
- dit que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2021 de la Ville et au suivant le cas échéant,
- observe que Madame le Maire dans le cadre de ses délégations et notamment celle de « demander à tout organisme financeur, l'attribution de tout type de subventions auxquelles la commune pourrait prétendre, quel que soit son montant et dans la limite de projets ou de travaux d'un million d'euros inscrits au budget » pourra solliciter des aides auprès de tous les partenaires potentiels pour mener à bien ces projets,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à demander l'accord pour commencer les travaux avant la date d'accusé de réception de la demande de subvention de la Ville.

3) **Avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation de la Ville et du CCAS de Montville**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve l'avenant n° 1 au marché d'exploitation des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et de ventilation de la Ville et du CCAS de Montville,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à le signer et à le notifier à la Société DALKIA,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à prendre toute décision qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération.

4) Convention de groupement de commandes permanent entre la Ville de Montville et le CCAS de Montville

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve la constitution d'un groupement de commandes permanent entre la Ville et le CCAS de Montville selon les conditions de la convention constitutive,
- désigne la Ville de Montville en tant que coordonnateur du groupement de commandes,
- approuve les termes et les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

5) Reconversion du site Legrand – Cession d'une partie des immeubles au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve la cession d'une partie du site cadastrée AK 361p, 554p et 557p, pour une superficie approximative de 5 400 m² au profit du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Seine-Maritime, aux fins d'y édifier une caserne de sapeurs-pompiers,
- décide de fixer le prix de cession des parcelles précitées à l'euro symbolique auquel s'ajouteront les taxes ainsi que les frais de notaires et de géomètre,
- dit qu'il sera procédé aux écritures d'ordre de sortie de l'immeuble considéré du patrimoine communal,
- décide de confier la rédaction de l'acte de vente devant intervenir à cet effet, l'accomplissement des formalités de publicité à Maître Natacha Defresne, Notaire à Notre-Dame-de-Bondeville, frais à charge de l'acquéreur,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout acte ou document relatif à cette vente,
- décide que le transfert de propriété se fera dans le cadre des dispositions de l'article 1042 du Code général des impôts.

6) Classement d'une voie dans le domaine public communal : Rue Lepicard

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- décide de reconnaître le classement dans le domaine public communal de la voie dite « rue Lepicard » dont la longueur est de 175 mètres,
- donne tout pouvoir à Madame le Maire ou son représentant pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à ce classement.

7) Bilan annuel des cessions et acquisitions immobilières faites en 2020 par la Ville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- reconnaît l'exactitude des décisions prises en 2020,

- prend acte du bilan annuel 2020 des acquisitions immobilières,
- approuve les modalités de la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées par la commune au titre de l'année 2020.

8) Opération de déploiement de la fibre optique menée par le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique – Implantation d'un ouvrage sur un immeuble communal – Approbation de la convention d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve la pose des ouvrages nécessaires au déploiement de la fibre optique sur le Groupe scolaire Hector-Berlioz et ses logements,
- approuve le projet de convention,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune de Montville et le Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique.

9) Rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie 76

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- prend acte de la présentation du rapport d'activité 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie 76.

10) Exonération des tarifs des cours de danse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- décide d'accorder la gratuité intégrale des cours de danse aux élèves âgés de 18 ans ou plus au titre de l'année 2020/2021,
- dit qu'en fonction des situations individuelles, cette gratuité prendra la forme d'un remboursement des sommes déjà payées, ou une non-facturation des sommes qui auraient dû être réclamées.

11) Modalités d'organisation du Concours communal des jardins et maisons fleuris à compter de l'édition 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve, à compter de l'édition 2021, les modalités d'organisation du Concours communal des jardins et maisons fleuris, la nature et le montant des récompenses,
- dit que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs Ville 2021 et suivants,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à verser aux lauréats lesdits prix.

